

## Compte-rendu bureau du CLVA du 9 février 2022

Associations présentes : Scarabé-e, Collectif des associations pour la paix et de solidarité internationale (Asiam et Free sons d'Afrique), Arts & bien-être, Au coin de l'impasse, Malakfé, Association des amis de la Maison des arts (AAMAM), Cercle de Systema, L'Épicerie – Coopérative alimentaire autogérée

Association excusée : Amicale des locataires des Nouveaux

Ville de Malakoff : directeur du service citoyenneté, de la vie associative et de l'évènementiel et Juliette Choupin, chargée de mission à la vie associative

Après un tour de table, Emmanuel Andréani, nouveau directeur de la citoyenneté, de la vie associative et de l'évènementiel – Mission droits des femmes et solidarité internationale, s'est présenté. Il sera particulièrement attentif à aider au développement et à la diversité de la vie associative à Malakoff dans le cadre des moyens que la ville peut mettre à disposition.

Les échanges ont ensuite commencé suivant l'ordre du jour.

### Appel à projet de la fête de la Ville « Malakoff en fête »

Des associations souhaitent proposer des projets inter-associatifs pour la fête de la ville qui nécessitent de la coordination et de l'organisation. Mais la densité de l'appel à projet et le temps de réponse (14 jours) qui reste pour répondre n'ont pas aidé à répondre, ni à participer. Les incertitudes liées aux différentes contraintes sanitaires créent de l'instabilité, du turnover, et limitent la projection dans le temps.

Il serait utile d'avoir plus d'éléments sur cet appel à projet (et ceux de la ville) pour savoir s'il est opportun d'y répondre : savoir quelle est l'enveloppe globale (même une fourchette) et quels sont les projets ou les envies de la ville ?

Le bureau propose un fil rouge pour 2022 : rencontrer les élu.e.s et directeurs qui organisent de grandes initiatives : la culture, l'évènementiel et la jeunesse, pour travailler ensemble des procédures et/ou la communication vers les associations.

Mêmes remarques pour le Forum de rentrée.

### Date de formation pour la plateforme [nous.malakoff.fr](https://nous.malakoff.fr) / Questionnaire aux associations sur le Forum de rentrée

La plateforme est à destination des associations de la ville et animée par les membres du bureau. Elle permettra d'avoir des espaces de forum d'échanges, de débats, d'agenda, etc.

1<sup>ère</sup> formation le 15/02 de 17h à 18h et une seconde après les vacances scolaires. Il est demandé de créer un groupe privé pour avancer et tester en même temps la plateforme.

Un questionnaire sur le Forum de rentrée pourrait être publié. Il faudrait mixer davantage les sections sportives et les autres associations. Utiliser la rue Jules Ferry pour améliorer la circulation du public ?

### Informations de la ville : subventions municipales/FDVA/Appels à projet et point contrat d'engagement républicain

#### - **Subventions municipales**

112 dépôts (109 en 2021 et 113 en 2020), l'enveloppe de 850 000 € ne baisse pas.

Calendrier : commission d'attribution des subventions le 16/02 à 17h. Evelyne Blanc et Marion Lévrard participeront comme représentantes des associations.

La délibération sera ensuite proposée au conseil municipal du 23 mars où le vote définitif aura lieu.

#### - **Appels à projets de l'Etat**

**Fonds de développement de la vie associative (FDVA) 1 et 2** qui financent des actions de formations de bénévoles, et le fonctionnement des associations avec des projets d'innovation sociale avec une priorité sur les projets mutualisés et promouvant la démocratie. Beaucoup d'associations et de chargé.e de mission à la vie associative dans le département ont remonté les délais beaucoup trop courts pour répondre (à peine un mois).

Le **BOP 147**, qui nécessite un agrément jeunesse et éducation populaire et finance le fonctionnement. Les subventions moyennes sont d'environ 1000-1500€, il sera publié a priori en mars prochain.

Lancement également en mars de **missions d'intérêt général du Service national universel (SNU)**. Les jeunes inscrits dans ce dispositif du SNU peuvent rejoindre une association pour des missions d'intérêt général publiées par les associations. Une plateforme web met en lien les associations et les jeunes.

#### - **Mise en œuvre du contrat d'engagement républicain**

Ce contrat est issu de la loi confortant le respect des principes de la République (ex-projet de loi contre les séparatismes). Pour toutes attributions de subvention directe ou indirecte, les associations devront signer les engagements suivants :

- Respect des lois de la république (engagement n°1)
- Liberté de conscience (engagement n°2)
- Liberté des membres de l'association (engagement n°3)
- Egalité et non-discrimination (engagement n°4)
- Fraternité et prévention de la violence (engagement n°5)
- Respect de la dignité de la personne humaine (engagement n°6)
- Respect des symboles de la république (engagement n°7)

Les associations ont la charge de l'application de ces engagements (salariées, bénévoles, etc.) et doivent communiquer auprès de leurs adhérentes ainsi que sur leur site internet. Une subvention peut être retirée et le remboursement exigé dans un délai de 6 mois sur décision administrative. Les

agréments divers et la reconnaissance d'utilité publique peuvent également être retirés par l'Etat, sur décision administrative.

La réaction d'une grande partie du monde associatifs et d'élus de différents bords politiques a été rappelée. La ville enverra un courrier informant plus en détail sur ce document, elle est tenue de la mettre en place.

### Synthèse et suivi

<b>Projet</b>	<b>Quoi ?</b>	<b>Par qui ?</b>
Plateforme nous.malakoff.fr	2 <sup>ème</sup> formation sur la plateforme Création des premiers modules Mise en place d'un groupe administrateur Tests (questionnaire sur le Forum de rentrée ?)	Juliette et les volontaires du bureau
Améliorer la communication et les process avec les services de la ville, notamment autour des grands événements municipaux	Rencontre élus et directions des affaires culturelles, de l'événementiel, des politiques sportives et de la jeunesse	Juliette

### **Prochain bureau du CLVA**

**30/03 ou 20/04**

**en présence du maire adjoint en charge des politiques culturelles et du directeur des affaires culturelles**